



CENTRE DE DROIT DES AFFAIRES ET GESTION (CEDAG)

Directeur : D. Legeais

Colloque : « Le renouvellement des principes fondamentaux du droit bancaire »

Direction scientifique : D. Legeais, N. Mathey et G. Bourdeaux

Avec le concours des Masters « Droit des obligations civiles et commerciales »,
« Banque et Finance » et « Droit et gestion bancaire du patrimoine »

JEUDI 30 MAI 2013

En quelques années, le droit bancaire s'est beaucoup transformé. Les principes sur lesquels il s'est constitué ont été profondément affectés, qu'il s'agisse du monopole bancaire, du secret bancaire, du devoir de non-immixtion, du devoir de vigilance, du droit discrétionnaire d'accorder ou de refuser un crédit. D'autres principes ont émergé qui tendent à occulter les premiers, tels le devoir de loyauté, le devoir de mise en garde, l'exigence d'un « crédit responsable ». L'ambition de cette journée est de préciser les fondements du droit bancaire d'aujourd'hui pour lui redonner sa cohérence.

9h00 - Propos introductifs : Dominique LEGEAIS, *Directeur du Cedag*

Présidence : Y. GERARD, *Conseiller Doyen de la chambre commerciale*

9H30 - RENOUELEMENT DU CADRE DE L'ACTIVITE BANCAIRE

« **Le renouvellement des sources** » : M. F. BOUCARD, *Avocat aux Conseils*

« **La portée du monopole bancaire** » : M. T. SAMIN, *Responsable de la réglementation bancaire et financière, Société Générale*

« **L'intérêt et l'usure** » : M. J. LASSERRE-CAPDEVILLE, *Maître de conférences, Université de Strasbourg*

« **La prise en compte de la RSE par les banques** » : M. François-Guy TREBULLE, *Professeur, Ecole de droit de la Sorbonne*

14H00 - RENOUELEMENT DE LA RELATION DU BANQUIER ET DE SON CLIENT

« **L'influence de la nouvelle organisation des banques sur la relation de crédit** » : M. A. GOURIO, *Directeur juridique de la FBF*

« **La portée du devoir de vigilance** » : M. N. MATHEY, *Professeur à l'université Paris Descartes*

« **Du refus de contracter à l'obligation de contracter** » : M. H. BARBIER, *Professeur à la faculté de droit de Nice*

« **L'influence du droit du crédit à la consommation sur le droit bancaire** » : M. D. Legeais, *Professeur, Directeur du CEDAG*

16H30 - SYNTHÈSE DES TRAVAUX :

M. Th. BONNEAU, *Professeur à l'université Panthéon-Assas.*

Cocktail de clôture

offert par l'association des anciens étudiants du master de droit des obligations civiles et commerciales

INFORMATIONS PRATIQUES

Judi 30 mai 2013

Lieu du colloque :

Université Paris Descartes, Faculté de droit

10, Avenue Pierre Larousse - 92 240 Malakoff

Métro : Ligne 13 - Station Malakoff - Plateau de Vanves. Bus : 48 - 58 - 95 - T3

DROITS D'INSCRIPTION : 60 € (Gratuit pour les magistrats et les universitaires)

REPAS MIDI : 30 €

Validé au titre de la **formation continue** des avocats

Renseignements :

albane.piejos@parisdescartes.fr - tél : 01.78.76.43.39

ou gautier.bourdeaux@parisdescartes.fr